

DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE DE BEAUCE LA ROMAINE
Département de Loir et Cher

SEANCE DU 12 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mars à dix-neuf heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune légalement convoqué s'est assemblé à la salle du Conseil de la mairie déléguée d'Ouzouer-le-Marché sous la présidence de Monsieur ESPUGNA Bernard.

PRESENTS : BESNARD Christelle, BLONDEL Danièle, BOYER Laëtitia, BRET Odile, DIDION Jean-Claude, ESPUGNA Bernard, GENDRAULT Sylvaine, LEGRAND Annick, LEMAIRE Delphine, PERSILLARD Maryse, RÉGNIER Michel, SÉJOURNÉ Jérôme, TÉTAULT Évelyne

ABSENTS : BOURGOIN Brigitte donne procuration à BRET Odile, DE OLIVEIRA Patrick, MESLAGE Arnaud, PASTUREL Brigitte donne procuration à TETAULT Evelyne

Date de Convocation : 03 mars 2025

Secrétaire de Séance : Odile BRET

Nombre de Membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 15

D202503_003 : AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024, le 12 mars 2025, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

Constatant que le compte administratif présente :

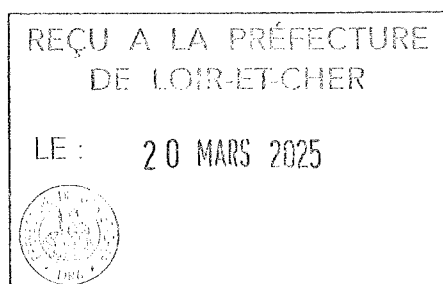
un excédent cumulé de fonctionnement : + 6 663,11 €

un excédent cumulé d'investissement : + 2 035,00 €

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de :**

- AFFECTER le résultat excédentaire de fonctionnement de + 6 663,11 € à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002).

- AFFECTER le résultat excédentaire d'investissement de 2 035,00 € à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)



Pour extrait certifié conforme.

Fait à Beauce la Romaine, le 12 mars 2025

Le Président,
Bernard ESPUGNA,

La Secrétaire
Odile BRET